



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DE LA DORDOGNE

Direction des sécurités

Périgueux, le **28 FEV. 2018**

La Préfète de la Dordogne

à

Destinataires in fine

**OBJET** : Posture VIGIPIRATE Printemps 2018.

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau très élevé, l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

La posture VIGIPIRATE « Transition 2017-2018 » a pris fin le 28 février 2018. La nouvelle posture VIGIPIRATE « Printemps » entre en application à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 jusqu'au 13 juin 2018.

Prenant en considération les risques spécifiques liés au « printemps », elle met l'accent sur la sécurisation des grands rassemblements, des grandes célébrations religieuses ainsi que la sécurisation liée aux risques générés par les vacances scolaires et week-ends prolongés, induisant un flux important de voyageurs, notamment dans les transports collectifs.

### **I - La sécurité des grands rassemblements.**

L'effort de vigilance doit porter sur les rassemblements liés aux manifestations festives, sportives, culturelles, et religieuses.

Je vous demande de veiller au respect des règles de sécurité suivantes auprès des organisateurs de ces rassemblements :

#### **① La sécurisation du périmètre du site.**

- Sanctuariser, si possible, le site en renforçant les dispositifs de protection passive sur les lieux et artères fréquentés (à l'aide de véhicules, plots, blocs en béton, barrières, etc.) tout en laissant une possibilité de dégagement rapide des voies en cas de nécessité ;
- Diminuer la vitesse de passage des véhicules aux abords de la manifestation (chicanes, signalisations, etc.) ;
- Prendre des mesures de restriction, voire d'interdiction de stationnement des véhicules aux abords immédiats des rassemblements ;
- Eviter tout attroupement de personnes sur ou à proximité immédiate des voies de circulation ;
- Séparer les flux piétons et véhicules (déviation, barrières, etc.) ;
- Maintenir un accès facilité aux véhicules de secours ;

Les forces de sécurité effectueront, en lien avec les policiers municipaux, des patrouilles dynamiques sur les lieux de rassemblement.

### **② Le filtrage de l'accès dans le périmètre du site.**

Je vous invite à diriger les dispositifs de vidéo-protection sur la voie publique vers les zones à affluence.

Une vigilance accrue quant à la détention d'armes blanches ou autres objets suspects, sera portée lors des contrôles mis en place aux différents accès de ces rassemblements. Si vous le jugez nécessaire, un contrôle visuel (ouverture volontaire des sacs et manteaux) peut-être réalisé par des bénévoles, et l'organisateur pourra faire appel à des agents de sécurité privée pour le filtrage et la palpation.

Enfin, les fins de spectacles doivent également bénéficier d'un dispositif de sécurité jusqu'à dispersion complète du public.

### **③ La vigilance quant aux comportements suspects.**

Il convient de signaler sans délai tout comportement ou colis suspect aux forces de sécurité.

De même, face à la menace des attaques par véhicules-béliers et véhicules piégés, je vous engage à sensibiliser les gestionnaires de parcs de véhicules afin que ces derniers puissent signaler sans délai aux forces de l'ordre tout vol de véhicule suspect.

**Afin de vous aider dans la mise en œuvre des mesures de sécurité, je vous rappelle ma circulaire du 25 avril 2017 qui portait sur l'organisation des manifestations festives et publiques.**

### **④ La sécurisation des célébrations religieuses.**

Je vous recommande la plus grande vigilance sur les lieux de culte.

Il semble important que les fidèles soient sensibilisés à des règles simples de sécurité. De même, je vous invite à prendre des mesures propres à améliorer la sécurité des rassemblements qui regrouperont de nombreux fidèles :

- limitation du nombre d'accès aux sites pour une sécurisation (filtrage) depuis l'intérieur des locaux. Toutefois, en cas d'évacuation, les sorties de secours doivent rester libres ;

- observation, contrôles visuels des flux entrants à la diligence des équipes paroissiales, ainsi que toute mesure utile à prendre.

Les services de police et de gendarmerie prendront contact avec vous afin de connaître les lieux et dates précis des principaux rassemblements envisagés et renforcer leur présence aux moments des offices rassemblant le plus de fidèles.

## **II - La sécurité des établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, des établissements scolaires et universitaires, et des espaces commerciaux.**

Les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, par nature ouverts sur l'extérieur, demeurent des cibles potentielles particulièrement vulnérables. Les directeurs d'établissement de santé doivent poursuivre les efforts de sécurisation de leurs sites en s'appuyant sur le déploiement de leur plan de sécurité d'établissement et la mise en œuvre d'actions de formation à destination du personnel.

Le contrôle de l'accès des personnes à l'entrée des établissements d'enseignement et des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, est maintenu.

## **III - La sécurité des installations et matières dangereuses.**

Une vigilance particulière sera apportée au signalement de toute transaction, vol ou disparition de matière NRBC (nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique). Une fiche de recommandations pratiques, dédiée aux précurseurs d'explosifs est disponible sur le site Internet du SGDSN. Elle rappelle le point de contact national à appeler pour signaler tout vol, disparition ou transaction suspecte. (<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>)

## **IV - La sécurisation des transports collectifs**

Une vigilance particulière sera apportée d'une part à l'inspection filtrage des personnes dans les aéroports de Bergerac et Périgueux, et d'autre part à la sécurisation des gares et de leurs abords.

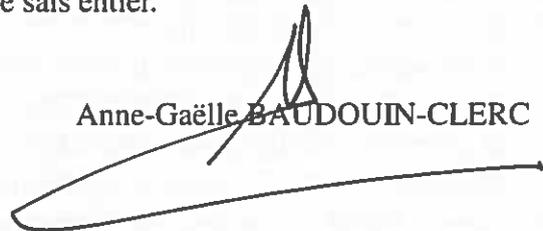
Qu'il s'agisse des transports aériens ou terrestres (transports en commun, et ferroviaires), il conviendra de procéder à des appels à la vigilance publique, en invitant par la même occasion les usagers à signaler à l'opérateur tout incident de sûreté. Les appels à la vigilance du public, y compris en langue étrangère, pour rappeler de ne pas laisser de colis sans surveillance, sont à effectuer régulièrement, notamment pendant les plages horaires de grande affluence.

Dans un souci de pédagogie et de large diffusion des bonnes pratiques face à la menace terroriste, des fiches de sensibilisation à destination tant du grand public que des professionnels sont accessibles en ligne depuis l'espace VIGIPIRATE du site Internet du SGDSN.

(<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>)

Je connais votre préoccupation sur cette thématique, pour la sécurité de nos concitoyens, et je compte sur votre engagement que je sais entier.

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC



## **Destinataires pour action**

Mesdames et Messieurs les Maires de Dordogne  
Mme la directrice départementale de la sécurité publique  
M. le Colonel, Commandant du groupement de gendarmerie de la Dordogne  
M. le Colonel, directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne  
Mme la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé  
M. le directeur départemental des territoires de la Dordogne  
M. le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Dordogne  
M. le directeur des services départementaux de l'Education nationale de la Dordogne  
M. le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
M. le directeur de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
M. le directeur départemental des finances publiques de la Dordogne  
M. le directeur de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne  
M. le directeur de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Dordogne  
M. le directeur du Centre Commercial Auchan à Marsac sur l'Isle  
M. le directeur du Centre Commercial des Rives de la Dordogne  
M. le directeur du Centre Commercial des Trois Vallées  
M. le directeur du Centre Commercial Leclerc de Trélissac  
M. le directeur du Centre Commercial Leclerc de Sarlat  
M. le directeur du Centre Commercial Hyper U à Boulazac  
M. le Président du Conseil départemental – service des Transports  
M. le directeur de l'aéroport de Bergerac  
Mme la directrice de l'aéroport de Périgueux-BASSILLAC  
M. le directeur des Gares Aquitaine  
M. le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux – service régie Péribus  
M. le directeur de la société BREZAC  
M. le directeur de la société EURENCO  
M. le directeur de la société POLYREY  
M. le directeur de la société INTERSPRAY SAS  
M. le directeur de la société AQUITAB  
M. le président de la société BERKEM  
M. Philippe MOUSSET, évêque de Périgueux et de Sarlat  
M. Pierrot MUNCH, pasteur de l'église protestante unie de Périgueux  
M. Raymond HAMMEL, président de l'association culturelle israélite de Périgueux